

ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

La Bourgogne en tête

200 000 marchés transitent chaque année par cette plateforme pour un montant total de 2 milliards d'euros. Parmi les plus grosses salles de marché régionales d'achats publics, le groupement d'intérêt public (GIP) « e-bourgogne » est à la pointe de l'administration numérique. Créé en 2003 à la suite d'une sollicitation de Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, à Jean-Pierre Soisson, patron de la région, la plateforme avait vocation à expérimenter la mutualisation des services des administrations opérant sur un même territoire. Logiquement, le GIP a participé à l'élaboration puis a testé le dispositif « *Dites-le-nous une fois* » en amont de sa généralisation (1^{er} novembre 2014). Voilà donc plus d'un an que les 32 000 entreprises répertoriées sur cette plateforme

regroupant 1 400 adhérents (collectivités territoriales, administrations déconcentrées de l'État, hôpitaux, lycées, collèges...) peuvent répondre à une offre avec un simple numéro de Siret. À charge pour les administrations de récupérer entre elles les pièces justificatives légales. En un an, la plateforme a enregistré 10 000 consultations supplémentaires d'entreprises. Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP, témoigne : « *Le gain de coût et de temps est important pour les entreprises, mais il a fallu répondre à un énorme besoin de confiance. En amont, nous avons accompagné les services achats. En aval, nous avons fourni des gages aux utilisateurs ; un problème de connexion ne devait pas compromettre nos obligations vis-à-vis d'une en-*

treprise ayant signé électroniquement ». Cette avancée constitue la première brique d'un vaste chantier baptisé « *marchés publics simplifiés* » (MPS). La dématérialisation aidant, son rythme va s'accélérer en Bourgogne, où la plateforme est aussi investie dans le programme étatique dénommé « *Déploiement concerté de l'administration numérique territoriale* » (DcANT). En vue de la dématérialisation totale des procédures d'appel d'offres d'ici 2018, la salle de marchés testera de nouvelles dispositions de simplification, dont la signature électronique de « l'acte d'engagement » à l'attribution des marchés. Elle s'apprête par ailleurs à ouvrir un « *clausier* » juridique, une bibliothèque électronique de clauses, harmonisées et validées avec l'aide des experts



du service des achats de l'État, dans laquelle ses adhérents puiseront au gré de leurs besoins. Objectif : uniformiser les pièces de marchés. Cette simplification ré-haussera le niveau de confiance entre les parties, car les risques de contentieux devraient chuter. Dès janvier, e-bourgogne sera en ordre de marche pour absorber les achats de la nouvelle entité Bourgogne-Franche-Comté. Son portefeuille d'entreprises clientes grimpera alors à 45 000 références. ■

www.e-bourgogne.fr